



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Paris, le 13 septembre 2016

Velvet Avocats conseille Brainvectis dans la cadre de sa levée de fonds d'un million d'euros auprès d'investisseurs privés

Guillaume Rémy a conseillé les fondateurs et la société dans le cadre d'une première levée de fonds d'un million d'euros par Brainvectis, société spécialisée en thérapie génique ciblant les maladies neuro-dégénératives, en particulier les maladies d'Alzheimer et de Huntington.

Cette opération permettra à la société de finaliser des études pharmacologiques précliniques afin d'entrer en phase d'essai clinique dès 2019 dans la maladie de Huntington puis en 2021 dans la maladie d'Alzheimer.

BrainVectis a pour objectif de stopper l'évolution de maladies neuro-dégénératives comme Alzheimer ou Huntington en rétablissant le métabolisme du cholestérol cérébral. Chez ces patients, l'expression de CYP46A1, une enzyme clef du métabolisme du cholestérol, est réduite. Grâce à un vecteur de thérapie génique, BrainVectis prévoit de délivrer CYP46A1 dans le cerveau des patients afin de rétablir le fonctionnement normal de la voie du cholestérol.

Spin-off de l'INSERM, BrainVectis détient une licence exclusive d'utilisation des brevets (INSERM) à l'origine de l'innovation. La société collabore avec le CEA et est hébergée à MIRCen (CEA de Fontenay Aux Roses), où elle bénéficie d'infrastructures et de compétences uniques dans le domaine. Sa création a été soutenue par l'incubateur Paris Biotech Santé et par la SATT IDF Innov.

Velvet Avocats est un cabinet d'avocats français dédié au conseil juridique et fiscal dans le domaine des fusions-acquisitions et du private equity.

Velvet Avocats assiste l'ensemble des acteurs du monde des affaires (fonds d'investissement, sociétés, fondateurs, dirigeants, managers et actionnaires) dans le cadre de leurs opérations capitalistiques.

Forts de leur expérience dans les opérations de fusions-acquisitions et de private equity, les avocats de Velvet Avocats conseillent leurs clients, français ou étrangers, à tous les stades de la vie des sociétés : amorçage, développement, accompagnement et transmission.

"Forte notoriété" en Capital-Innovation – Conseils des fonds

"Forte notoriété" en Capital-Investissement – Conseils en fiscalité des LBO

"Pratique réputée" en Capital-Investissement – LBO – Conseils du management

(Décideurs Stratégie Finance Droit 2016)

Plus d'information sur le cabinet :

www.velvet-avocats.com

Contact :

Velvet Avocats

12 rue Tronchet – 75008 Paris

Tél : 01.43.12.38.00 – Fax : 01.43.12.38.01

E-mail : contact@velvet-avocats.com

